



Fédération Polynésienne de Rugby

SAISON 2017

Autorisation pour joueur licencié dans un club A et Qui souhaite jouer pour une équipe vétérans B

Règlements généraux ; Art 56 : Un joueur vétérans ne peut jouer que dans une équipe vétérans par saison. Il lui est impossible de jouer pour une autre équipe vétérans. Le joueur n'aura qu'une licence, celle de son club d'origine.

Ce document n'est pas une licence. Chaque joueur doit être licencié à la Fédération Polynésienne de Rugby, avant de remplir cette autorisation

CLUB D'ORIGINE 2017 : _____

N° :

Compléter par la FPR

Nom : _____

Prénoms : _____

Date de naissance : _____ Nationalité : _____

Equipe vétérans que le joueur souhaite rejoindre : _____

NOM ET SIGNATURE DU PRESIDENT DU CLUB D'ORIGINE (AUTORISATION)	NOM ET SIGNATURE DU PRESIDENT DU CLUB DE L'EQUIPE SOLLICITEE (AUTORISATION)

Date et Signature du joueur licencié :

Règlement :

- Un joueur licencié vétérans ne peut être licencié que dans un seul club. Il n'y a pas de double licence.
- Un joueur licencié vétérans, peut remplir une autorisation exceptionnelle pour jouer avec un autre club qui participe aux compétitions vétérans. Il garde toutefois sa licence dans son club initial.
- Cette demande ne peut être validée par la FPR qu'avec la signature des deux présidents et à condition que le joueur vétérans soit déjà licencié (ou, à défaut, remplisse également un formulaire de licence assurance)

ENGAGEMENTS :

- Tous les licenciés s'engagent à respecter les statuts et règlements de la FPR.
- Les joueurs ont l'obligation primordiale de respecter les Règles du Jeu et de respecter les principes de fair-play.
- Il est de la responsabilité des dirigeants, entraîneurs, capitaines et joueurs de respecter l'autorité des officiels de match.
- Le sportif (ve) signataire de ce document renonce à toute forme de dopage. Est considéré comme acte de dopage, l'utilisation de substances appartenant aux classes interdites, ainsi que tout recours aux méthodes proscrites énumérées sur les listes des substances dopantes interdites, listes actuellement en vigueur de la fédération internationale compétente

Pièce à joindre: L'autorisation complétée et signée, Une photocopie d'une pièce d'identité. Le règlement de la présente autorisation (1.000F)